

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 27 décembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Rapport à l'Empereur, par S. Exc. le ministre de la guerre concernant une inscription à placer au-dessus des deux principales portes de la ville de Briançon;

Décret autorisant les Français y dénommés à accepter et à porter les différentes décorations qui leur ont été conférées par des souverains étrangers; Décision du ministre de la marine, accordant aux élèves de l'École navale y dénommés des bourses, augmentations de bourses et trousseaux.

Dans la liste que contient le *Moniteur* des personnes autorisées à porter les insignes des décorations d'ordres étrangers, nous remarquons : Ordre de la Tour et de l'Épée (Portugal). — Officier, M. Kuhlmann (Charles-Frédéric), président de la Chambre de commerce de Lille.

Chronique locale.

Le tableau mis en loterie et qui a été exposé dans la salle de la justice de Roubaix, a été gagné par M. François Ernout, porteur du billet numéro 885.

Le tirage a eu lieu mardi 23, en présence des autorités de Hazebrouck, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'infanticide qui a eu lieu à Hem et dont nous avons parlé dans notre numéro du 20 courant, a été promptement découvert, grâce au zèle et à l'intelligence éclairée du nouveau commissaire cantonal de Lannoy.

C'est une ouvrière du hameau de l'Emponpont, où la victime a été trouvée, qui s'est avouée la coupable.

M. le procureur impérial s'était immédiatement transporté sur le territoire d'Hem. La ter-

reur qu'inspire toujours aux coupables la présence de la justice, a dû contribuer à faire avouer le crime.

Un douloureux accident a eu lieu mardi soir à Mouveaux. Un ancien militaire, vieillard de 80 ans, en rentrant chez lui, un peu plus tard que de coutume, est tombé dans sa cave où il est resté sans connaissance pendant près de deux heures. Quand on l'a relevé il était dans un état pitoyable. Sa position est désespérée.

Une noce avait lieu lundi au Ballon. Elle devait se terminer au cabaret par un bal.

Les têtes étaient échauffées; la plus futile discussion, le moindre sujet de querelle devait amener une rixe. En effet, la mariée ayant témoigné le désir de se retirer chez sa mère en attendant la fin des interminables quadrilles, son aimable époux saisit une canne qui se trouvait à portée de la main et voulut administrer à sa chère moitié une première preuve de tendresse. Il s'en suivit une scène de tumulte, et pendant plus d'une demi-heure il fut impossible de calmer l'irritation des invités de cette noce.

Quand le calme eût succédé à cette tempête d'un genre qui n'est malheureusement pas nouveau, on chercha en vain la mariée. Elle avait disparue. On nous assure qu'on ne connaît pas encore le lieu de sa retraite.

Les lettres anonymes sont toujours choses infâmes, nous ne parlons pas seulement de celles qui renferment des calomnies, des injures, des dénominations vraies ou fausses; c'est malheureusement un fait trop commun. Nous félicitons aussi de tout notre pouvoir les lettres de cette nature ayant pour but de jouer ce que l'on appelle un tour, une farce.

Hier, le sieur Ph... reçoit une lettre qui lui annonce qu'un de ses amis, M...., ayant dissipé tout son avoir, vient de se suicider. Ph... est

intime de M...., et ce dernier est de plus parrain d'un des enfants de Ph....

A la lecture de cette lettre, Ph... est saisi d'un grand effroi; sa femme, plus fortement impressionnée encore, éprouve une défaillance et s'évanouit. Cette commotion était de nature à produire les suites les plus regrettables, vu l'état de santé de la dame Ph.... Cependant, des renseignements pris, on apprend que M.... n'a pas le moins de la lettre à audacieusement menti.

N'y aurait-il pas une peine sévère à appliquer à ceux qui jettent ainsi l'alarme dans les familles ?

Le concert organisé au profit de M. Barat par ses camarades de l'Union chorale a produit une somme nette de 3,237 fr. 50 cent., qui a été remise au bénéficiaire. Les frais se sont élevés à un peu plus de 200 fr.; de sorte que ce concert a produit près de 3,500 fr. C'est là un magnifique résultat.

Nous avons déjà dit que les *Orphéonistes lillois* et les *Orphéonistes d'Arras* avaient envoyé de nombreuses souscriptions pour ce concert. Nous devons ajouter à ces noms ceux des *Orphéonistes de Tourcoing* et *l'Avenir*, de Lille, qui ont aussi envoyé de nombreuses signatures.

M. Taylor, ingénieur mécanicien, demeurant dans la commune de Moulins-Lille, vient de prendre un brevet d'invention pour un nouveau sifflet applicable aux générateurs.

Il existe dans le département du Nord, et notamment aux environs de S.-Amand, un usage déplorable qui n'a pu encore être détruit. On nomme les pays où cette coutume s'est perpétuée, *pays de mauvais gré*. Voici en quoi elle consiste : lorsqu'un fermier est expulsé par le propriétaire des champs qu'il avait en location, il profite du moment où les terres viennent d'être

préparées ou ensemencées pour y répandre une grande quantité d'ivraie ou de mauvaises graines de toute nature, qui, croissant avec le blé, l'étrouffent et rendent la récolte plus ou moins improductive. C'est un de ces actes coupables qui a servi de base aux poursuites contre Casimir-Joseph Poutre, cultivateur à Château-l'Abbaye, près S.-Amand.

Le 20 décembre 1855, Poutre avait été, par ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de Valenciennes, renvoyé devant la chambre correctionnelle de ce tribunal, sous la prévention d'avoir dévasté des récoltes sur pied en répandant de l'ivraie sur des terres ensemencées. Condamné le 28 décembre 1855, il a été sur son appel, acquitté le 26 février à Douai. M. le procureur impérial s'est pourvu en cassation; dans un mémoire soigneusement motivé et présentant de grandes considérations d'utilité publique, il a soutenu la doctrine qu'avait consacrée le tribunal de Valenciennes : à savoir que l'ensemencement de mauvais grains dans un champ ensemencé depuis peu de jours, constitue le délit de dévastation de récoltes sur pied, délit prévu et puni par l'article 444 du Code pénal.

— Décidément l'impôt d'entrée à la Bourse sera perçu à dater du 1^{er} janvier prochain. Les tourniquets sont occupés en ce moment à établir des tourniquets à chaque angle de la grille extérieure; de nouvelles portes ont été ouvertes pour cet objet.

La direction générale des postes vient de publier sous ce titre : *Notions générales sur le service des Postes*, un extrait de son almanach spécial pour 1857.

L'utilité de ces notions étant d'un intérêt général, nous avons cru devoir rappeler au public les plus importantes, celles qu'il n'est pas permis d'ignorer.

Les timbres postes sont de cinq couleurs différentes : couleur verte (5 centimes), couleur

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

27 DÉCEMBRE 1856.

LA RUE NAIN.

LÉGENDE ROUBAISIENNE.

He cupid in ignem æternum.
Biens d'autrui ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

A peu de distance du château des Sires de Roubaix, et le long du chemin conduisant à la métairie du Fresnoy, on voyait autrefois une mesure maudite, d'un aspect lugubre et misérable, hantée, suivant la tradition, par des esprits infernaux, et dont la superstition des vieillards racontait des choses effrayantes. Des lueurs étranges y brillaient la nuit et allaient refléter leur clarté sinistre sur les murs prodreux et noircis de l'unique église de la seigneurie de Roubaix, et sur le sommet des tours du château. Elles éclairaient, disait-on, le sabbat et les rondes criminelles des puissances occultes de l'enfer.

C'était par cet endroit que l'intendant, messire Claude Monnier, s'en revenait un soir au château, comptant sans doute en lui-même ce qu'il allait gagner ses coffres-forts à la nouvelle taille qu'il venait d'imposer aux malheureux vassaux du Fresnoy.

Claude Monnier, issu d'une famille qui exerçait, de père en fils, depuis bien des générations, la charge d'intendant, savait tirer bon parti, pour ses intérêts, de l'autorité sans bornes que lui donnait son titre. Doué de beaucoup de finesse et d'habileté, astucieux, souple et intrigant, il était singulièrement redouté des gens du château et des habitants des nombreux domaines des Sires de Roubaix, rendant son maître odieux par les tailles arbitraires qu'il levait sans cesse pour satisfaire son insatiable cupidité. Depuis longtemps il avait jeté ses vues ambitieuses sur le domaine du Fresnoy, dont l'acquisition lui aurait procuré une position presque rivale de celle de ses maîtres; et c'était à la suite d'une visite faite à ce manoir, qu'il cheminait, comme nous l'avons dit, vers le château, tellement absorbé par ses pensées cupides qu'il avait oublié la mesure maudite.

Mais, arrivé là, un vague effroi, dont il ne se rendit pas compte d'abord, s'empara de tout son être, il frissonna. Une sensation rapide lui jeta dans l'âme les plus cuisants remords. Ce fut bien pis quand, tout à coup, une clarté sinistre et blafarde illumina toute la cabane d'un aspect funèbre, et lui permit d'apercevoir un nain hideux qui le regardait avec un sourire où perçait la plus cruelle ironie; les jambes de Claude plierent sous lui, et il se sentit défaillir.

Quand il revint à lui, il se trouva dans la cabane, face à face avec le nain, dont la hideuse apparition l'avait tant effrayé. Les yeux de ce dernier jetaient une lueur tellement étrange que la terreur de Claude se reprit de plus belle, ses cheveux se hérissèrent sur sa tête, tout son sang se glaça dans ses veines. Son regard éperdu chercha une issue par laquelle il pût s'échapper; mais il ne vit partout que spectres horribles, que

fantômes effroyables qui l'entouraient, et dont la voix funèbre et lamentable lui criait :

— *Cupidi in ignem æternum. Au feu pour l'éternité ceux qui ont convoité le bien de leurs maîtres.*

Il sentit qu'il était perdu, une pâleur mortelle couvrit son visage, tandis qu'une sueur glacée ruisselait par tout son corps.

— Allons, maître Claude, dit le nain, tu as compté tout le jour avec les vassaux du Fresnoy, voici la nuit et nous avons, nous aussi, à compter avec toi; voyons donc et que chacun ait sa part.

— Arrière, suppôt de satan, je n'ai rien à démêler avec toi, monstre, esprit des ténèbres.

— Ah! ah! ah! fit le nain en riant aux éclats de cette brusque sortie; pour un vieil ami tu nous traite assez mal, ce me semble. As-tu donc perdu tout à coup la mémoire des nombreuses iniquités dont tu as souillé ton âme?

Maître Claude, continua-t-il, comme se parlant à lui-même, maître Claude, que je sache, n'a pas trop mal fait sa route; mais c'est peu d'avoir bien commencé, il faut finir de même, et tant que le beau domaine du Fresnoy ne lui appartiendra, sa tâche ne sera pas achevée. Tu auras le Fresnoy, Claude Monnier, et ce sera bien beau, sais-tu, d'être né dans la plèbe et de mourir dans la noblesse, d'avoir son écusson, ses armoiries et sa devise.

— *Cupidi in ignem æternum*, répétèrent les spectres.

— Des obstacles se sont trouvés sur ton passage, mais en est-il de sérieux pour une imagination aussi fertile que la tienne? D'abord, rusé que tu es, tu as su te rendre le confident, ou plutôt le maître absolu du sire de Roubaix; d'ailleurs, son indolence, l'espèce de deshonneur

qu'il y a pour un chevalier de s'occuper d'autre chose que de manier la lance et l'épée, l'ont donné beau jeu pour remplir tes coffres. Afin d'y parvenir plus sûrement, tu as flatté son humeur aventureuse, ses goûts de dépenses et de folles prodigalités; si bien que tous ses domaines vont y passer, et que le sir Hugues de Roubaix, chargé de dettes usuraires, va être obligé, pour s'en libérer, de vendre le manoir du Fresnoy et que tu te proposes d'en être l'acquéreur.

— Cela n'est pas vrai, cela n'est pas vrai. — Il est vrai, reprit le nain, comme s'il n'eut point été interrompu, il est vrai que la noble et puissante dame Elisabeth, dont le domaine est assigné sur ce fief, ne veut point consentir à le vendre; mais elle expie, en ce moment, par les rigueurs d'une étroite captivité, l'imprudence qu'elle a commise de se heurter à plus fort qu'elle, et c'est toi, maître Claude, qui ouvre et qui ferme le donjon du château de Roubaix.

— Taisez-vous, taisez-vous. — A la bonne heure, mais dire que tu n'as rien à démêler avec nous, tu veux rire et à coup sûr nous pourrions te taxer d'ingratitude envers nous qui avons été tes plus puissants auxiliaires. Ne t'es-tu pas servi du nom de Satan, mon maître, n'as-tu pas emprunté son horrible pouvoir pour entourer de toutes sortes de maléices et de terreurs superstitieuses le manoir que tu convoites, et forcer ainsi ton seigneur à le vendre? Bien joué, maître Claude, bien joué, car déjà les serfs voisins n'approchent plus qu'avec effroi de cette maison si mal hantée.

— Grâce! grâce! criait le pauvre intendant. — Ah! ah! maître Claude Monnier, tu te radoucis et tu fais bien, ma foi, car sans cela je t'aurais dit comment tu comptes te défaire de ce bon chape-